

## Mineurs et jeunes majeurs ASTI 2020/2021

Ceux dont la minorité est contestée Ceux dont les papiers sont contestés, quel que soit leur âge les refus TS ou CJM

Jeunes femmes

	Prénom	âge	Nationalité	Age des pbs et type (ASE,Préf/PAF...)	Type de problème	Situation actuelle
1	A	15,5 ans/16ans	Ivoirien	15 ans : jugement de placement ASE Appel de l'ASE : refus de reconn de minorité validé, puis appel du jeune qui gagne grâce à son passeport.	Refus prise en charge ASE. Passeport gardé par le juge.	A reçu passeport gardé « pour contrôle » par le juge.
2	M	Venu à moins de 16 ans	Ivoirien	15ans et demi : non reconnaissance de minorité, donc 0 prise en charge.	Refus prise en charge ASE.	Parti à Orléans où il a été pris en charge immédiatement. Passeport obtenu (démarches faites par nous +parrainage)
3	O	16 ans	Ivoirien	16 ans : non reconnaissance de minorité.		
4	C	Pas 17 ans	Ivoirien	16 ans : contestation de minorité par le département.	Juge a refusé la présence d'un membre d'ASTI (Didier) pdt l'audience. Rétention du passeport+tous les papiers (par le juge)+obligation de tests osseux malgré passeport. Puis prolongation prise en charge jusqu'en début avril 2021.	Au lycée en UP2A 0 ressources.
5	M	Vu à 15 ans et demi (18 ans)	Malien	15,5 ans :à la demande de prise en charge comme mineur. Puis à 18 ans par l'ASE : blocage des procédures pour un CJM	Refus de prise en charge par le CD malgré 2 OPP. Puis prise en charge jusqu'à majorité (2/ 2021). A la majorité : bâtons dans les roues par l'ASE pour l'apprentissage et le CJM.	Passeport en cours . Demande de CJM en cours. Lycée UP2A
6	A	Mineur	Malien	Avant 18 ansA l'arrivée :Refus d'envisager la prise en charge comme MNA	Refus de prise en charge du CD sans écrit ni évaluation. Donc pas de possibilité d'intervention du juge.	115 à Paray (mais mineur ?) Actuellement ?
7	K	17 ans	Ivoirien	A 17 ans : recours gagné du CD contre l'ordonnance de la juge de placement à l'ASE. Refus de reconnaissance de minorité.	Pas d'hébergement. Nourri par des amis et le collège. Problèmes pour faire faire le passeport sans tuteur car il est « Ni ni » (ni majeur, ni mineur !)	
8	A	19 ans	Guinéenne	17 ans Refus reconnaissance minorité pour suspicion de faux papiers (PAF) donc expulsion ASE/18 ans : refus DIRECCTE en cours d'apprentissage	Interdiction de travail donc interruption apprentissage. Interdiction de travail/OQTF	Logé par 100 pour 1 toit/CAP agent de restauration en Lycée en cours
9	K	19 ans	Malien	18 ans (ASE OK : CAP maçon) Suspicion de faux papiers .	Refus TS, donc pas de travail malgré une promesse d'embauche/Recours<0/OQTF+AAR	En appel à Lyon

10	M	Jeune majeure 1 enfant	Guinéenne	18 ans : passeport dit douteux à la majorité	Refus TS et refus récépissé ( finalement prolongé) Formation professionnelle interrompue car pas TS, puis reprise.	A obtenu son diplôme.1 enfant. En recours refus TS. Recherche du travail pour recours (mais ne trouve pas car pas TS). Hébergement Prado
11	J	18 ans	RD Congo	18 ans suspicion de faux papiers par la préf.	Fin de prise en charge ASE : mise à la rue/refus de récépissé.	
12	Mohamed	20 ans (vu à 19 ans)	Guinéen	18 ans pb de papiers (manque date de naissance mère). Avant CAP peintre	OQTF 48h/ ARR	Logé à 100 pour 1 toit. CDD de peintre jusqu'en sept 2021 ?/. Fin OQTF. Papiers légalisés. Demande de renouvellement TS e cours ?
13	A	20 ans	Ivoirienne	Arrivée à 17 ans comme MNA. Prise en charge ASE. 20 ans : reproché d'avoir produit des documents falsifiés au dépend de la préfecture. (pb d'empreintes)	Menaces de demande de remboursement de la prise en charge par le CD. Jugement OK : date de naissance confirmée.	Demande TS
14	K	19 ans	Guinéen	19 ans. Mise en doute de sa date de naissance par la PAF.MNA avant 16 ans DAMIE jusqu'à 18 ans.	Refus TSVPF ? non reçu.	Récépissé valable jusqu'en juin. Contrat de travail jusqu'en août 21 pour CAP en alternance bâtiment.
15	F	19 ans	Mali	A 18,5 ans. Prise en charge au Prado, puis problèmes à la prise d'empreintes : suspicion de faux papiers.	OQTF, ARR, rupture du Contrat Jeune Majeur, plus d'hébergement, interruption de la formation, tentative de suicide ...	
16	A	21 ans	Malien	ASE ok, pb à 18 ans et à 19 ans	Refus TS/2OQTF/recours<0/AAR/IRTF/papiers au commissariat/pas AME car refus attestation domicile par Le Pont.	CAP Horticulture obtenu. Voudrait travailler en restauration mais tout est bloqué. Aucune ressources. Hébergé Pont/En appel à Lyon
17	M	20 ans (vu 2020)	Malien	18 ans, après prise en ch ASE ok (formation mécanique inachevée) Arrivé en France à 15 ans.	2 OQTF/IRTF/pas travail/pas logement	Demande TS VP et F/ Situation actuelle ?
18	K	Jeune majeur	Guinéen	18 ans. CAP cuisine ok, puis refus DIRRECTE autorisation de travail.	Refus TS	Recours contre refus TS. Formation diplômante agent de sécurité.
19	S	21 ans	Ivoirien	20 ans. Après ASE ok/CJM OK/CAP électricité	OQTF pendant validité du récépissé et après 3 ans de travail !	Parti à Nantes. Dégringolade.
20	O	19 ans	Bengali	18 ans lors de la demande d'asile. Formation UP2A restauration.	OFPPA <0	Recours CNDA. A eu attestation DA avec autorisation de travail jusqu'en février 21, donc travaillait. Maintenant ?
21	M	Jeune majeur (arrivé en famille)	Albanais	A 18 ans : arrêté pendant un stage alors qu'il était avec son patron ! (CAP maçon)	Débuté DA/ OQTF 48h+ARR Pas d'hébergement, pas de CMU	En CAP en lycée. A promesse d'embauche mais pas d'autorisation de travail.

22	D	?	?		OQTF/IRTF/ARR	En CAP en alternance (aménagement de l'ARR grâce à Sandrine). Recours OQTF.
23	N	21 ans	Guinéen	A 20 ans lors de la demande d'asile	Débouté OFPRA/CNDA. Pas de domicile, pas d'ADA, pas de travail.	A un éventuel patron artisan peintre s'il y a une possibilité légale.
24	S	20 ans enceinte	Ivoirienne	Arrivée à 16 ans PRADO ok. Pb à 20 ans	Refus de renouvellement de TS car perdu CDI (cause maladie)	Pas de ressources. Formation ?
25	S	19 ans vu à 18 ans	Malien (né en Cote d'Ivoire)	Arrivé à 15,5 ans. DAMIE . CAP paysage. Pb à 18 ans	Passeport bloqué à la préfecture (erreur pays de naissance). Mis à la rue par le DAMIE à ses 18 ans. Refus CJM. Convoqué à la PAF.	Hébergé par copains. Projet 100 pour 1 toit ?
26	G	20 ans	Congo Brazzaville	PB à 18 ans. Avant MNA à 17 ans (DAMIE, Prado : CAP hôtellerie, lycée bac pro).	OQTF/ ARR annulée par intervention avocate/ Contrat de travail en alternance au lycée pro annulé par préf.	Demande de passeport en cours/ logement Prado. Cours au lycée. Ressources : 30 € par semaine du CG
27	I	20 ans vu à 19 ans	Ivoirien	Avant 19 ans : interruption du CJM. (CAP plomberie. Promesse d'embauche en maçonnerie)	OQTF non reçue, donc recours impossible/expulsion du logement (Pont) ARR	Recours contre ARR
28	M	20 ans 1 enfant français	Camerounaise	Prise en charge au Prado. A 19 ans non renouvellement du récépissé car travail à temps partiel seulement.	OQTF et refus TS. En recours contre l'OQTF	Voudrait faire une nouvelle demande de TS pour parent d'enfant français.
29	I	21 ans	Guinée	Après ses 18 ans. La préfecture n'a pas reconnu les « Jardins de Cocagne » où il avait travaillé comme entreprise. Donc refus TS.	OQTF et ARR. plus de travail, plus de logement...	Plus de nouvelles.
30	S	20ans	Guinée	A 16 ans reconnu mineur, bénéficie d'une OPP mais est envoyé par la cellule de répartition nationale dans le Bas Rhin ou sa minorité est contestée .	Aucune prise en charge de ce jeune de 16 ans malgré une reconnaissance de minorité et une OPP	Pris en charge totalement pendant un an par une famille, puis pendant plus de 2 ans par cent pour un toit. Formation, puis logement social.
31	S	19 ans	Guinéen	19 ans. Refus TS . Pris en charge ASE à 16 ans, puis divers contrats salariés pendant 2 ans.	Rejet demande TS/OQTF/Annulation décision de rejet/Nouveau rejet/ Nouvelle requête en annulation !	Souffrance psychologique menaçant son intégrité vitale . Dégringolade ... Plus de nouvelles.